

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-Irénée
Comté de Charlevoix**

Séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le 1^{er} juin 2009 à la salle des délibérations, soit à 19h30.

Conseillers (ères) présents (es): M. Jacques Morin, M. Gérald Pilote, M. Michel Gauthier, M. Angelo Gauthier, sous la présidence du Maire, M. Pierre Boudreault.

Absence: Mme Evelyne Moisan et M. Roberto Audet.

Est également présente, Madame Marie-Claude Lavoie, directrice générale et secrétaire-trésorière.

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière et acceptation de l'ordre du jour
- 2- Adoption des comptes
- 3- Acceptation du procès-verbal de la séance du 4 mai 2009
- 4- Commandite pour couverture de programme (Domaine Forget)
- 5- Grattage du terrain de pétanques
- 6- Acceptation de la soumission du laboratoire (Contrôle qualitatif / Usine d'eau potable)
- 7- Acceptation de la soumission de l'architecte (Usine d'eau potable)
- 8- Rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme
- 9- Étudiant (Projet Carrière-Été)
- 10- Servitude «Usine d'eau potable» - via Jean-Clément Tremblay (mandat au notaire)
- 11- Premier projet «Règlement # 273-2009 modifiant le *Règlement de zonage numéro 106* et ses amendements afin d'ajouter la zone 39.1-H aux articles 6.1.2 et 6.1.3 concernant les normes relatives aux bâtiments principaux et à leur implantation»
- 12- Premier projet «Règlement numéro 272-2009 dans le but de modifier la grille de spécifications pour permettre la classe d'usage suivante dans les zones 01-A, 02-A, 06.1-A, 16-A, 22-A, 23-A, 25-A, 29-A, 06.3-A, 06.4-H, 34-CH (Classe habitation HB)»
- 13- Assemblée de consultation concernant le *règlement modifiant le règlement de zonage numéro 106 et ses amendements afin d'ajouter la zone 39.1-H aux articles 6.1.2 et 6.1.3 concernant les normes relatives aux bâtiments principaux et à leur implantation* ainsi que le *règlement pour modifier la grille de spécifications afin de permettre la classe d'usage suivante aux zones 01-A, 02-A, 06.1-A, 16-A, 22-A, 23-A, 25-A, 29-A, 06.3-A, 06.4-H, 34-CH (classe habitation HB)*
- 14- Semaine de la municipalité
- 15- Rapport de comités
- 16- Varia (ouvert)
- A- Soumission chemins d'hiver
- B- Enseigne (Carrefour giratoire)
- C- Demande d'autorisation pour la prolongation de l'autorisation à la CPTAQ (dossier Jean-Clément Tremblay)
- D- Recommandation de paiement # 1 «Projet de mise aux normes des installations de production d'eau potable.»
- 17- Période de questions allouée aux contribuables
- 18- Levée de l'assemblée

2009-06-01 PRIÈRE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

La prière est suivie de l'acceptation de l'ordre du jour sur proposition de M. Angelo Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers et ce, en laissant le varia ouvert.

2009-06-02 ADOPTION DES COMPTES

Sur proposition de M. Jacques Morin et résolu à l'unanimité des conseillers

présents que les comptes (comptes à payer # C900265 au C900305 et les salaires du mois de mai pour un montant de 80 875.06\$), présentés par la directrice générale et secrétaire-trésorière, sont acceptés et payés.

2009-06-03 **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LE SÉANCE DU 4 MAI 2009**

Il est proposé par M. Gérald Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance du 4 mai 2009, l'ayant tous reçu avec dispense de lecture.

2009-06-04 **COMMANDITE POUR COUVERTURE DE PROGRAMME (DOMAINE FORGET)**

Il est proposé par M. Angelo Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers que la somme de 320\$ soit versée au Domaine Forget afin de commanditer la couverture de programme pour l'année 2009.

2009-06-05 **GRATTAGE DU TERRAIN DE PÉTANQUES**

Il est proposé par M. Gérald Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder au grattage du terrain de pétanques le mardi de chaque semaine pour la saison estivale et ce, à compter de la fin mai 2009.

2009-06-06 **ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DU LABORATOIRE (CONTRÔLE QUALITATIF / USINE D'EAU POTABLE)**

Il est proposé par M. Michel Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la proposition de service du laboratoire LVM-Technisol inc. afin d'effectuer le contrôle des sols et matériaux pour le projet de mise aux normes des installations de production d'eau potable montant de 19 871\$ plus les taxes.

C.c. LVM-Technisol
 Monsieur Louis Bourque, BPR

2009-06-07 **ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE L'ARCHITECTE (USINE D'EAU POTABLE)**

Il est proposé par M. Angelo Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la proposition de service des travaux en architecture de Madame Diane Gervais, lors de la construction du projet de mise aux normes des installations de production d'eau potable pour un montant de 9 160\$ plus les taxes.

C.c. Madame Diane Gervais
 Monsieur Louis Bourque, BPR

2009-06-08 **RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Une réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme a eu lieu le 21 mai 2009.

Ordre du jour

- 1- Mot de bienvenue
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière réunion
- 4- Demande dans le P.I.I.A.
 - Approbation des plans de construction
 - Demande de Marie Claude Lavoie (terrasse)
- 5- Demande de dérogation mineure (garage Jean-Yves Dumas)
- 6- Règlement sur la prise d'eau municipale
 - suivi
- 7- Varia (ouvert)
- 8- Prochaine réunion
- 9- Levée de l'assemblée

4- Demande dans le P.I.I.A

A- Approbation des plans de construction de Madame Vanessa Boudreault et Monsieur Jean- François Bouchard

Considérant les documents préliminaires fournis;
Considérant que le P.I.I.A s' applique à cette demande;
Après l'étude du dossier le C.C.U. donne un avis favorable au projet sauf à la forme arrondie de la fenêtre avant qui devra être à angle droit.

Proposé : unanimement

Il est proposé par M. Jacques Morin et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme en respectant les énoncés ci-hauts.

B- Demande de Madame Marie-Claude Lavoie (terrasse)

Considérant l'article 22 du P.I.I.A qui demande de maximiser les perspectives visuelles vers le fleuve, le C.C.U. recommande au conseil municipal d' accepter le projet de Madame Marie Claude Lavoie soit la construction d' un patio de 12' x 27' et de 5' x 10'.

Le C.C.U.. tient à préciser qu' advenant la pose d' un treillis celui ci ne devra pas excéder 42 pouces de hauteur.

Proposé : unanimement

Il est proposé par M. Gérald Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme en respectant les énoncés ci-hauts.

5- Demande de dérogation mineure (garage de M. Jean Yves Dumas)

Considérant : que la construction du garage dont la superficie au sol (incluant celle du cabanon existant) excède la norme actuel de 370 pieds carrés.

Considérant : que la hauteur du garage est 23' 7 pouces et que la hauteur permise est 16' 4 pouces.

Considérant : que les portes patio et les balcons ne sont pas autorisés alors que l a demande en fait mention.

Le C.C.U. recommande au conseil municipal de refuser la demande de dérogation mineure tel que présenté.

Proposé : unanimement

Une séance extraordinaire aura lieu le 16 juin 2009 à 19h00 concernant ce point.

6- Projet de règlement concernant le cours d' eau alimentant la prise d' eau municipale.

Une rencontre avec la M.R.C. est demandé à ce sujet.

7- Varia

Expansion du périmètre urbain.

-Le C.C.U.. recommande au conseil municipal d'expédier un avis officiel à la M.R.C. pour inclure la zone 05-H , 07-H et 21-AF dans la zone d' expansion du périmètre urbain de la municipalité dans le but éventuel d'avoir les terrains nécessaires pour accueillir les futurs résidents.

Il est proposé par M. Jacques Morin et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme.

- Prochaine réunion : si nécessaire

2009-06-09

ÉTUDIANT (PROJET CARRIÈRE-ÉTÉ)

Il est proposé par M. Angelo Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher Monsieur Vincent Fortin, étudiant pour la période estivale 2009.

2009-06-10

**SERVITUDE «USINE D'EAU POTABLE» VIA JEAN-CLÉMENT TREMBLAY
(Mandat au notaire)**

Il est proposé par M. Michel Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater Me Marie-Josée Caron, notaire de Thibault & Caron, afin de créer une servitude de passage pour les véhicules et une pour les conduites d'aqueduc et d'égout concernant le projet de mise aux normes des installations de production d'eau potable chez Monsieur Jean-Clément Tremblay.

Le maire et la secrétaire-trésorière sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Irénée les dossiers relatifs à cette servitude.

Me Marie-Josée Caron, Thibault & Caron, notaire

2009-06-11

**PREMIER PROJET «RÈGLEMENT NUMÉRO 273-2009 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 106 ET SES AMENDEMENTS AFIN
D'AJOUTER LA ZONE 39.1-H AUX ARTICLES 6.1.2 ET 6.1.3 CONCERNANT
LES NORMES RELATIVES AUX BÂTIMENTS PRINCIPAUX ET À LEUR
IMPLANTATION»**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Irénée a adopté le 5 novembre 1990, le *Règlement de zonage numéro 106* et que celui-ci est entré en vigueur le 17 décembre 1990;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le conseil souhaite ajouter la zone 39.1-H aux articles 6.1.2 et 6.1.3 concernant les normes relatives aux bâtiments principaux et à leur implantation;

IL EST PROPOSÉ PAR M. GÉRALD PILOTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

L'article 6.1.2 du règlement de zonage numéro 106, incluant ses amendements, est modifié en y assujettissant la zone 39.1-H dudit règlement, concernant les normes relatives aux bâtiments principaux et à leur implantation.

ARTICLE 2

L'article 6.1.3 du règlement de zonage numéro 106, incluant ses amendements, est modifié en y assujettissant la zone 39.1-H dudit règlement, concernant les normes relatives aux bâtiments principaux et à leur implantation.

ARTICLE 3

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

2009-06-12

**PREMIER PROJET «RÈGLEMENT NUMÉRO 272-2009 DANS LE BUT DE
MODIFIER LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS POUR PERMETTRE LA CLASSE
D'USAGE SUIVANTE DANS LES ZONES 01-A, 02-A, 06.1-A, 16-A, 22-A, 23-A,
25-A, 29-A, 06.3-A, 06.4-H, 34-CH (CLASSE HABITATION HB)»**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Irénée a adopté le 5 novembre 1990, le

Règlement de zonage numéro 106 et que celui-ci est entré en vigueur le 17 décembre 1990;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le conseil souhaite ajouter aux zones 01-A, 02-A, 06.1-A, 16-A, 22-A, 23-A, 25-A, 29-A, 06.3-A, 06.4-H, 34-CH (Classe habitation HB); dans le groupe d'usage d'habitation la classe d'usage HB (Unifamiliale jumelée et bifamiliale isolée)

IL EST PROPOSÉ PAR M. ANGELO GAUTHIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Aux zones 01-A, 02-A, 06.1-A, 16-A, 22-A, 23-A, 25-A, 29-A, 06.3-A, 06.4-H, 34-CH (classe habitation HB) seront ajoutées à la grille de spécifications dans le groupe d'usage d'habitation la classe d'usage HB (Unifamiliale jumelée et bifamiliale isolée).

ARTICLE 2

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

2009-06-13

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 106 ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AJOUTER LA ZONE 39.1-H AUX ARTICLES 6.1.2 ET 6.1.3 CONCERNANT LES NORMES RELATIVES AUX BÂTIMENTS PRINCIPAUX ET À LEUR IMPLANTATION AINSI QUE LE PROJET DE RÈGLEMENT POUR MODIFIER LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS AFIN DE PERMETTRE LA CLASSE D'USAGE SUIVANTE AUX ZONES 01-A, 02-A, 06.1-A, 16-A, 22-A, 23-A, 25-A, 29-A, 06.3-A, 06.4-H, 34-CH (CLASSE HABITATION HB)

Il est proposé par M. Michel Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers qu'une assemblée de consultation concernant le projet de *règlement modifiant le règlement de zonage numéro 106 et ses amendements afin d'ajouter la zone 39.1-H aux articles 6.1.2 et 6.1.3 concernant les normes relatives aux bâtiments principaux et à leur implantation ainsi que le projet de règlement pour modifier la grille de spécifications afin de permettre la classe d'usage suivante aux zones 01-A, 02-A, 06.1-A, 16-A, 22-A, 23-A, 25-A, 29-A, 06.3-A, 06.4-H, 34-CH (classe habitation hb)* aura lieu le 16 juin 2009 à 19h00.

2009-06-14

SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ

M. le Maire informe la population que la Semaine de la municipalité se déroulera du 6 juin 2009 au 13 juin 2009 sous le thème «Ma municipalité, une porte ouverte sur mon milieu de vie.»

2009-06-15

RAPPORT DE COMITÉS

Michel Gauthier: L'inauguration du GYM a eu lieu vendredi le 29 mai 2009. Le tournoi de familles (balle-molle) aura lieu le 11 juillet prochain.

2009-06-16-A

VARIA - SOUMISSION CHEMINS D'HIVER

Il est proposé par M. Jacques Morin et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale à faire une demande pour les chemins d'hiver pour une période de trois ans et cinq ans. Les devis seront disponibles à compter du 15 juin 2009.

2009-06-16-B

ENSEIGNE (Carrefour giratoire)

Il est proposé par M. Angelo Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater la compagnie «Publimage» afin de procéder à la fabrication et à l'installation d'une enseigne au carrefour giratoire en y inscrivant «**Saint-Irénée, un village en harmonie avec la nature et la culture**».

2009-06-16-C

DEMANDE À LA CPTAQ (DOSSIER JEAN-CLÉMENT TREMBLAY)

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de Monsieur Jean-Clément Tremblay pour un usage autre qu'agricole soit pour l'exploitation d'une sablière et l'aménagement d'un système de concasseur et de tamisage auprès de la CPTAQ sur les lots 59 et 62 concession Terrebonne à Saint-Irénée;

CONSIDÉRANT que la sablière de Monsieur Jean-Clément Tremblay, située sur les lots 59 et 62 concession Terrebonne à Saint-Irénée bénéficie de droits acquis en vertu du règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Irénée et que l'exploitation de la sablière a débuté avant l'entrée en vigueur de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles le 19 juin 1981;

CONSIDÉRANT que la sablière de Monsieur Jean-Clément Tremblay est située à proximité du chemin Saint-Pierre dans un milieu boisé sans érable;

CONSIDÉRANT que les sols des lots visés et des lots avoisinants se composent de classes de potentiel 4 et 7 avec des contraintes de fertilité, d'humidité et de topographie;

CONSIDÉRANT que les parties de lots qui font l'objet de la présente demande sont utilisés pour des activités commerciales depuis les années 1950 et qu'une fois que ces parties de lots auront été exploitées, elles seront restaurées et pourront être utilisées pour des activités agricoles ou sylvicoles;

CONSIDÉRANT que l'exploitation de cette sablière n'ajoute pas de contraintes additionnelles au milieu agricole et sylvicole environnant;

CONSIDÉRANT que l'exploitation projetée n'aura aucune incidence sur l'établissement de production animale;

E N CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Morin et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la demande d'autorisation de Monsieur Jean-Clément Tremblay pour un usage autre qu'agricole soit pour l'exploitation d'une sablière et l'aménagement d'un système de concasseur et de tamisage auprès de la CPTAQ sur les lots 59 et 62 concession Terrebonne à Saint-Irénée.

C.c. Commission de Protection du Territoire Agricole
Monsieur Harold Chassé, président Techni-conseil H.C. inc. (Mandataire)
Monsieur Jean-Clément Tremblay
Monsieur Marc Grenier, Construction BML
Monsieur Pierre Girard, MRC de Charlevoix-Est

2009-06-16-D

RECOMMANDATION DE PAIEMENT # 1 «PROJET DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'EAU POTABLE.»

Il est proposé par M. Michel Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la recommandation de paiement # 1 au montant de 12 976.38\$ aux Entreprises G.N.P. inc. reçu de la firme BPR dans le dossier de projet de mise aux normes des installations de production d'eau potable.

C.c. Monsieur Louis Bourque, BPR

2009-06-17

PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES

Voici quelques questions posées par les contribuables:

- La réunion pour un suivi sur la mise au normes des installations d'eau potable aura lieu le 16 juin prochain;
- Information sur les comptes à payer;
- Les # civiques dans le secteur village seront refaits d'ici le mois de septembre 2009.

2009-06-18

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée se fait à 20h18 sur proposition de M. Angelo Gauthier.

Monsieur Pierre Boudreault,
Maire

Madame Marie-Claude Lavoie,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-Irénée
Comté de Charlevoix**

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

À une assemblée publique de consultation à la salle des délibérations du Conseil municipal de Saint-Irénée au 124 rue principale, le 16^{ième} jour du mois de juin 2009 à 19h00 concernant des modifications au règlement de zonage numéro 106.

La séance est présidée par le M. le Maire, Pierre Boudreault et Mme Marie-Claude Lavoie, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit par les présentes comme secrétaire de l'assemblée.

Conseillers (ères) présents (es): Mme Evelyne Moisan, M. Jacques Morin, M. Roberto Audet, M. Gérald Pilote.

Conseillers absents: M. Michel Gauthier, M. Angelo Gauthier.

À 19h00, ce fut l'ouverture de l'assemblée par M. le Maire, Pierre Boudreault. M. le Maire explique brièvement que l'objectif de l'assemblée de consultation porte sur des modifications au règlement de zonage numéro 106 et d'ajouter des zones à la grille de spécifications.

Quelques questions ont été posées par les contribuables. L'assemblée de consultation prend fin à 19h15.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-Irénée
Comté de Charlevoix**

Séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue le 16 juin 2009 à la salle des délibérations, soit à 19h30.

Conseillers (ères) présents (es): Mme Evelyne Moisan, M. Jacques Morin, M. Roberto Audet, M. Gérald Pilote, sous la présidence du Maire, M. Pierre Boudreault.

Conseillers absents: M. Michel Gauthier, M. Angelo Gauthier.

Est également présente, Madame Marie-Claude Lavoie, directrice générale et secrétaire-trésorière.

ORDRE DU JOUR

- 19- Ouverture de l'assemblée par la prière
- 20- Constatation du quorum
- 21- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 22- Adoption par résolution du second projet «Règlement # 273-2009-1 modifiant le Règlement de zonage numéro 106 et ses amendements afin d'ajouter la zone 39.1-H aux articles 6.1.2 et 6.1.3 concernant les normes relatives aux bâtiments principaux et à leur implantation»
- 23- Adoption par résolution du second projet «Règlement numéro 272-2009-1 dans le but de modifier la grille de spécifications pour permettre la classe d'usage suivante dans les zones 01-A, 02-A, 06.1-A, 16-A, 22-A, 23-A, 25-A, 29-A, 06.3-A, 06.4-H, 34-CH (Classe habitation HB)»
- 24- Demande de dérogation mineure
- 25- Mandat à Stéphane Brisson, arpenteur
- 26- Soumission (Rang Saint-Antoine)
- 27- Période de questions allouée aux contribuables
- 28- Levée de l'assemblée

2009-06-19 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LA PRIÈRE

M. le Maire ouvre l'assemblée par la prière.

2009-06-20 CONSTATATION DU QUORUM

M.. le Maire constate qu'il y a quorum et poursuit l'assemblée.

2009-06-21 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Gérald Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale.

2009-06-22 ADOPTION PAR RÉOLUTION DU SECOND PROJET «RÈGLEMENT # 273-2009-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 106 ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AJOUTER LA ZONE 39.1-H AUX ARTICLES 6.1.2 ET 6.1.3 CONCERNANT LES NORMES RELATIVES AUX BÂTIMENTS PRINCIPAUX ET À LEUR IMPLANTATION»

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Irénée a adopté le 5 novembre 1990, le *Règlement de zonage numéro 106* et que celui-ci est entré en vigueur le 17 décembre 1990;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le conseil souhaite ajouter la zone 39.1-H aux articles 6.1.2 et 6.1.3 concernant les normes relatives aux bâtiments principaux et à leur implantation;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES MORIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

L'article 6.1.2 du règlement de zonage numéro 106, incluant ses amendements, est modifié en y assujettissant la zone 39.1-H dudit règlement, concernant les normes relatives aux bâtiments principaux et à leur implantation.

ARTICLE 2

L'article 6.1.3 du règlement de zonage numéro 106, incluant ses amendements, est modifié en y assujettissant la zone 39.1-H dudit règlement, concernant les normes relatives aux bâtiments principaux et à leur implantation.

ARTICLE 3

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

2009-06-23

ADOPTION PAR RÉOLUTION DU SECOND PROJET «RÈGLEMENT NUMÉRO 272-2009-1 DANS LE BUT DE MODIFIER LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS POUR PERMETTRE LA CLASSE D'USAGE SUIVANTE DANS LES ZONES 01-A, 02-A, 06.1-A, 16-A, 22-A, 23-A, 25-A, 29-A, 06.3-A, 06.4-H, 34-CH (CLASSE HABITATION HB)»

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Irénée a adopté le 5 novembre 1990, le *Règlement de zonage numéro 106* et que celui-ci est entré en vigueur le 17 décembre 1990;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le conseil souhaite ajouter aux zones 01-A, 02-A, 06.1-A, 16-A, 22-A, 23-A, 25-A, 29-A, 06.3-A, 06.4-H, 34-CH (Classe habitation HB); dans le groupe d'usage d'habitation la classe d'usage HB (Unifamiliale jumelée et bifamiliale isolée)

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GÉRALD PILOTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Aux zones 01-A, 02-A, 06.1-A, 16-A, 22-A, 23-A, 25-A, 29-A, 06.3-A, 06.4-H, 34-CH (classe habitation HB) seront ajoutées à la grille de spécifications dans le groupe d'usage d'habitation la classe d'usage HB (Unifamiliale jumelée et bifamiliale isolée).

ARTICLE 2

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

2009-06-24

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Considérant que Monsieur Jean-Yves Dumas du 700 chemin des Bains, Saint-Irénée, a fait une demande de dérogation mineure en ce qui a trait à la construction d'un éventuel garage;

Considérant que la construction du garage dont la superficie au sol (incluant celle du cabanon existant) excède la norme actuelle de 370 pieds carrés;

Considérant que la hauteur du garage est 23' 7 pouces et que la hauteur permise est 16' 4 pouces;

Considérant que les portes patios et les balcons ne sont pas autorisés alors que la demande en fait mention;

Le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au conseil municipal de refuser la demande de dérogation mineure tel que présenté. Proposé : unanimement.

Après discussion, il est proposé par M. Gérald Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme en respectant les énoncés ci-haut mentionnés.

2009-06-25

MANDAT À STÉPHANE BRISSON, ARPENTEUR

Il est proposé par M. Roberto Audet et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater Monsieur Stéphane Brisson, arpenteur-géomètre, afin de préparer les servitudes concernant le projet de mise aux normes des installations de production d'eau potable (implantation de l'usine, servitude Jean-Clément Tremblay et chambre de réduction de pression).

Le maire et/ou la directrice générale sont autorisés à signer les documents relatifs à ce dossier.

C.c. Monsieur Stéphane Brisson, arpenteur

2009-06-26

SOUSSION (RANG SAINT-ANTOINE)

Attendu que la Municipalité de Saint-Irénée a procédé par voie d'invitation pour de l'excavation et du pavage dans le rang Saint-Antoine à deux entrepreneurs, soit: Pavage Rolland Fortier et Les Entreprises Jacques Dufour;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 16 juin 2009 à 11h00;

Attendu que Pavage Rolland Fortier a soumissionné pour un montant de 27 970.50\$ et Les Entreprises Jacques Dufour pour un montant de 28 760.50\$;

Pour ces motifs, il est résolu à l'unanimité des conseillers de reporter la décision à une prochaine séance du Conseil municipal.

2009-06-27

PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES

Quelques questions ont été posées par les contribuables.

2009-06-28

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée se fait à 19h40 sur proposition de Mme Evelyne Moisan

Monsieur Pierre Boudreault,
Maire

Madame Marie-Claude Lavoie,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Prendre note qu'une assemblée d'informations à la population de Saint-Irénée concernant le projet de mise aux normes des installations de production d'eau potable a eu lieu le 16 juin 2009 à 19h45 par les ingénieurs de BPR (Messieurs Louis Bourque et Marcel Faucher).

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-Irénée
Comté de Charlevoix**

Séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue le 29 juin 2009 à la salle des délibérations, soit à 19h00.

Conseillers (ères) présents (es): M. Jacques Morin, M. Gérald Pilote, M. Angelo

Gauthier, sous la présidence du Maire, M. Pierre Boudreault.

Absences: Mme Evelyne Moisan, M. Jacques Morin, M. Michel Gauthier.

Est également présente, Madame Marie-Claude Lavoie, directrice générale et secrétaire-trésorière.

ORDRE DU JOUR

- 29- Ouverture de l'assemblée par la prière
- 30- Constatation du quorum
- 31- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 32- Adoption du règlement # 273-2009-2 modifiant le «Règlement de zonage numéro 106 et ses amendements afin d'ajouter la zone 39.1-H aux articles 6.1.2 et 6.1.3 concernant les normes relatives aux bâtiments principaux et à leur implantation»
- 33- Adoption du règlement numéro 272-2009-2 dans le but de modifier la grille de spécifications pour permettre la classe d'usage suivante dans les zones 01-A, 02-A, 06.1-A, 16-A, 22-A, 23-A, 25-A, 29-A, 06.3-A, 06.4-H, 34-CH (Classe habitation HB)
- 34- Enseigne au Carrefour giratoire
- 35- Permission de voirie (Aménagement chambre de réduction de pression)
- 36- Projet de construction lot 380 / rue de la rivière (fenêtre)
- 37- Implantation des poteaux de Bell /développement domiciliaire
- 38- Soumission (Rang Saint-Antoine)
- 39- Période de questions allouée aux contribuables
- 40- Levée de l'assemblée

2009-06-29 **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LA PRIÈRE**

M. le Maire ouvre l'assemblée par la prière.

2009-06-30 **CONSTATATION DU QUORUM**

M.. le Maire constate qu'il y a quorum et poursuit l'assemblée.

2009-06-31 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Roberto Audet et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale.

2009-06-32 **ADOPTION DU RÈGLEMENT # 273-2009-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 106 ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AJOUTER LA ZONE 39.1-H AUX ARTICLES 6.1.2 ET 6.1.3 CONCERNANT LES NORMES RELATIVES AUX BÂTIMENTS PRINCIPAUX ET À LEUR IMPLANTATION**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Irénée a adopté le 5 novembre 1990, le *Règlement de zonage numéro 106* et que celui-ci est entré en vigueur le 17 décembre 1990;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le conseil souhaite ajouter la zone 39.1-H aux articles 6.1.2 et 6.1.3 concernant les normes relatives aux bâtiments principaux et à leur implantation;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBERTO AUDET ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

L'article 6.1.2 du règlement de zonage numéro 106, incluant ses amendements, est modifié en y assujettissant la zone 39.1-H dudit règlement, concernant les normes relatives aux bâtiments principaux et à leur implantation.

ARTICLE 2

L'article 6.1.3 du règlement de zonage numéro 106, incluant ses amendements, est modifié en y assujettissant la zone 39.1-H dudit règlement, concernant les normes relatives aux bâtiments principaux et à leur implantation.

ARTICLE 3

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

2009-06-33

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 272-2009-2 DANS LE BUT DE MODIFIER LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS POUR PERMETTRE LA CLASSE D'USAGE SUIVANTE DANS LES ZONES 01-A, 02-A, 06.1-A, 16-A, 22-A, 23-A, 25-A, 29-A, 06.3-A, 06.4-H, 34-CH (CLASSE HABITATION HB)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Irénée a adopté le 5 novembre 1990, le *Règlement de zonage numéro 106* et que celui-ci est entré en vigueur le 17 décembre 1990;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le conseil souhaite ajouter aux zones 01-A, 02-A, 06.1-A, 16-A, 22-A, 23-A, 25-A, 29-A, 06.3-A, 06.4-H, 34-CH (Classe habitation HB); dans le groupe d'usage d'habitation la classe d'usage HB (Unifamiliale jumelée et bifamiliale isolée)

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANGELO GAUTHIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Aux zones 01-A, 02-A, 06.1-A, 16-A, 22-A, 23-A, 25-A, 29-A, 06.3-A, 06.4-H, 34-CH (classe habitation HB) seront ajoutées à la grille de spécifications dans le groupe d'usage d'habitation la classe d'usage HB (Unifamiliale jumelée et bifamiliale isolée).

ARTICLE 2

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

2009-06-34

ENSEIGNE AU CARREFOUR GIRATOIRE

Il est proposé par M. Gérald Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de «Publimage» en ce qui a trait à la confection et à l'installation d'une enseigne au Carrefour giratoire, conditionnellement à ce qu'un montant de 4000\$ taxes incluses soit déboursé.

Sur l'enseigne sera inscrit: «Un village en harmonie avec la nature et la culture» ainsi que le logo de la municipalité de Saint-Irénée.

2009-06-35

PERMISSION DE VOIRIE (AMÉNAGEMENT CHAMBRE DE RÉDUCTION DE PRESSION)

Il est proposé par M. Roberto Audet et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale à signer le formulaire «Permission de voirie» du ministère des Transports concernant l'aménagement d'une chambre souterraine

de réduction de pression et la démolition d'une chambre déjà existante. Les travaux débuteront le 14 septembre 2009 et se termineront au plus tard le 8 octobre 2009.

C.c. Monsieur Patrice Foster, ministère des Transports

2009-06-36

PROJET DE CONSTRUCTION LOT 380 / RUE DE LA RIVIÈRE (FENÊTRE)

Attendu que Madame Vanessa Boudreault et Monsieur Jean-François Bouchard ont soumis leur plan de construction au Comité Consultatif d'Urbanisme;

Attendu que leur plan comprend une fenêtre de forme arrondie, qui a été refusée par le comité;

Attendu que les membres du Conseil municipal ont accepté trois autres résidences avec des modifications semblables dans la rue de la Rivière;

Attendu qu'après vérification du plan, les membres du Conseil municipal jugent que la fenêtre est très acceptable;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Angelo Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le plan de construction tel que soumis par Madame Vanessa Boudreault et Monsieur Jean-François Bouchard.

C.c. Madame Vanessa Boudreault & Monsieur Jean-François Bouchard

2009-06-37

IMPLANTATION DES POTEAUX DE BELL / DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE

Il est proposé par M. Roberto Audet et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le plan d'aménagement des poteaux de Bell afin de desservir l'usine de filtration et quelques nouvelles résidences dans le développement domiciliaire (rue de la Rivière).

C.c. Monsieur Louis Bourque, ingénieur BPR
Monsieur Frédéric Létourneau, Bell

2009-06-38

SOUSSION (RANG SAINT-ANTOINE)

Pour faire suite à l'ouverture des soumissions tenue le 16 juin 2009, il est proposé par M. Roberto Audet et résolu à l'unanimité des membres du Conseil municipal de rejeter les soumissions, ceux-ci étant trop élevées. La municipalité effectuera les travaux en régie interne.

2009-06-39

PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES

Aucune question.

2009-06-40

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée se fait à 19h30 sur proposition de M. Angelo Gauthier.

Monsieur Pierre Boudreault,
Maire

Madame Marie-Claude Lavoie,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

